



24830 RM



Agence de l'eau
Saône-Meuse



ECTURE DE

Objectif 2 Lorraine

1.324

1.780

5.897

2000-2006



Document unique de programmation



SOMMAIRE

PARTIE I -	DIAGNOSTIC	17
A-	DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	18
	UNE GRANDE DIVERSITE GÉOGRAPHIQUE ET SOCIO- ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES	18
I-	LA POURSUITE DU DECLIN DEMOGRAPHIQUE DANS LES ZONES EN CONVERSION	21
	11 - Les bassins miniers	21
	12 - Les bassins textiles	22
	13 - Les zones rurales	22
II -	UN FAIBLE DYNAMISME DE L'EMPLOI	25
	21 - Une évolution de l'emploi salarié moins favorable dans les zones en conversion	25
	22 - Un niveau de chômage masquant de fortes disparités	26
	23 - Une explosion de l'emploi frontalier	27
	24 - Des besoins importants en matière de formation et d'insertion professionnelle	28
	241 - Un niveau de qualification encore faible	28
	242 - Les difficultés de l'insertion professionnelle des jeunes	28
III -	UNE ECONOMIE EN PROFONDE MUTATION	29
	31 - L'espace lorrain marqué par la dominante industrielle	30
	311 - Les mutations des activités économiques	30
	▪ la faiblesse des services aux entreprises	31
	▪ le dynamisme de l'artisanat	31
	▪ le poids croissant des entreprises étrangères	32
	▪ le potentiel agricole, agro-alimentaire	33
	▪ le soutien nécessaire à la filière bois	38
	312 - Les disparités territoriales des zones en conversion	39
	▪ les bassins miniers nord-lorrains	39
	▪ les bassins textiles	40
	▪ les zones rurales	40
	313 - Les principaux agrégats au niveau de la zone Objectif 2	41

32 - La création d'entreprises : une dynamique faible	42
. les pépinières d'entreprises	43
. les plates-formes d'initiative locale (P.F.I.L.)	43
33 - Un potentiel technologique en développement	44
331 - La recherche et la technologie	44
. Le réseau de diffusion technologique (R.D.T.)	44
. L'offre de technologie	45
332 - Les (nouvelles) technologies de l'information et de la communication	45
333 - L'intelligence économique	46
334 - Le soutien à l'exportation	46
335 - L'ingénierie financière	46
34 - Les structures d'accueil : une offre et une qualité insuffisantes	47
341 - Les zones d'activités	47
342 - L'immobilier d'entreprises	48
IV - UNE IMAGE NEGATIVE DES TERRITOIRES EN RECONVERSION	48
41 - De nombreux sites dégradés	48
411 - Les friches industrielles	49
412 - Les emprises militaires libérées	49
413 - Le tissu urbain	52
414 - L'habitat rural	52
42 - La spécificité des bassins miniers nord-lorrains	54
43 - Un maillage insuffisant des infrastructures de communication	55
44 - Un potentiel culturel et touristique à valoriser	57
45 - Une organisation des territoires encore trop limitée	61
451 - Le Massif des Vosges	61
452 - Les Parcs Naturels Régionaux	62
453 - L'organisation des territoires	64
V- RECAPITULATIF SYNTHETIQUE DES ZONES ELIGIBLES PAR BASSIN	65
B- L'EGALITE DES CHANCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	73
I- LA SITUATION DES FEMMES AU REGARD DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE	73
11- Un taux d'activité des femmes en progression constante mais des discriminations sectorielle et salariale persistantes	73
12 - Un accès encore modeste aux spécialités traditionnellement réservées aux hommes	74
13- Une forte concentration sur quelques catégories professionnelles et une faible présence en intérim	74

	14 - Majoritaires dans la demande d'emploi	74
	15 - Accès des femmes aux mesures de politique d'emploi	75
II -	ANALYSE PAR ZONE D'EMPLOI	75
	21 - Les zones sidérurgiques et ferrifères de Meurthe-et-Moselle en reconversion,	76
	22 - La zone de Thionville	76
	23 - Le Bassin Houiller Lorrain	77
	24 - La zone d'emploi de Sarrebourg	77
	25 - Les zones d'emploi de Bar-le-Duc et de la Meuse du Nord	77
	26 - La zone d'emploi de Commercy	78
	27 - Les zones d'emploi vosgiennes	78
C -	LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	89
I -	LES EAUX SOUTERRAINES	89
II -	LES EAUX SUPERFICIELLES	90
	21 - Etat de la ressource	90
	22 - Pressions de la ressource	93
III -	LA QUALITE DE L'AIR	95
	31 - Surveillance de la qualité de l'air	95
	32 - Emissions de polluants	96
IV -	ENERGIES - ENERGIES RENOUVELABLES	97
V -	BRUIT LIE AUX INFRASTRUCTURES	98
VI -	DECHETS	99
	61 - Déchets des ménages, des collectivités et boues	99
	62 - Déchets des entreprises	100
VII -	FRICHES INDUSTRIELLES - SITES ET SOLS POLLUES	101
	71 - Les friches industrielles et assimilées	101
	72 - Les sites pollués	102

VIII -	RISQUES TECHNOLOGIQUES	102
IX -	RISQUES NATURELS ET MINIERS	103
	91 - Risque d'inondation	105
	92 - Affaissements miniers	105
X-	MILIEUX NATURELS / BIODIVERSITE	105
	101 - L'état des milieux	105
	102 - La mise en œuvre de Natura 2000 en Lorraine	110
XI -	PAYSAGES ET QUALITE DES TERRITOIRES	112
XII -	CONCLUSION	114
PARTIE II - BILAN DES EVALUATIONS ANTERIEURES ET BILAN FINANCIER DES PRECEDENTS PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES		116
	UN TRAVAIL D'ÉVALUATION, RICHE D'ENSEIGNEMENTS	117
I.	L'impact des programmes	118
	. les Objectifs 2 et 5b	118
	. le PIC Rechar II	121
	. le PIC Konver II Lorraine	121
	. le PIC Resider II	122
	. le PIC Interreg	122
	. le PIC Leader	123
	. bilan du Pôle Européen de Développement	125
	. L'association transfrontalière de l'agglomération du Pôle Européen de Développement	126
II.	La mise en œuvre des programmes	127
III.	Le suivi et l'évaluation des programmes	128
	. les principes	129
	. la méthode proposée	129
	. conclusion	130
	BILAN FINANCIER DES PRECEDENTS PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES	131a
PARTIE III - LA STRATEGIE		155
	POURUIVRE UNE STRATÉGIE DE RECONVERSION REGIONALE EN LORRAINE	156
	UNE STRATÉGIE À METTRE EN ŒUVRE	158
I.	Concentrer les ressources humaines et financières sur les fonctions d'accueil et les activités à effet multiplicateur sur l'emploi	159

1.1. -	Attirer et ancrer les implantations extérieures dans le territoire lorrain	159
1.2. -	La création d'entreprises et le développement de l'emploi	160
1.3. -	Une diversification des PME créatrices d'emplois	161
1.4. -	Développer les services aux entreprises	161
1.5. -	La Lorraine doit être présente dans le domaine du tourisme et de la culture	162
1.6. -	Intégrer et valoriser la position européenne de la Lorraine dans le domaine de la formation	162
1.7. -	Préparer l'entrée de la Lorraine dans la société de l'information	162
II.	Aménager durablement le territoire en valorisant sa position stratégique en Europe et en sécurisant ses ressources	163
2.1. -	Des réseaux stratégiques pour l'emploi	163
2.2. -	Des outils de gestion d'une nouvelle relation au territoire et à ses ressources	163
III.	Soutenir les démarches pour mieux valoriser les dynamiques et les solidarités locales et promouvoir une organisation adaptée pour assurer une meilleure cohésion sociale	164
3.1. -	Une nouvelle approche territoriale	164
3.2. -	Des réseaux et des coopérations interrégionales	165
3.3. -	Une organisation territoriale pour l'égalité des chances et la lutte contre l'exclusion	165
IV	Le développement rural	166
V.	Le pôle européen de développement	167
PARTIE IV -	LES AXES ET LES MESURES	169
	LES AXES ET MESURES DU DOCUP	170
AXE A -	DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS A EFFET MULTIPLICATEUR SUR L'EMPLOI	172
↳ Mesure A.1 -	Encourager la création d'activités	178
Mesure A.2 -	Former et suivre les créateurs d'entreprises, soutenir les politiques locales de développement de l'emploi	180
• Action 2.1.1	Développer l'esprit entrepreneurial auprès de publics potentiels de créateurs. notamment féminins	180

• Action 2.2. -	Développer les compétences des créateurs d'entreprises	180
• Action 2.3. -	Favoriser la transmission d'entreprises	181
• Action 2.4. -	Développer la création d'entreprises par les femmes	181
Mesure A.3 -	Développer et améliorer les capacités d'accueil des activités	183
• Action 3.1. -	Développer une politique de promotion, de prospection et d'animation économique	184
• Action 3.2. -	Aménager des zones d'activités et créer des réserves foncières d'envergure régionale	184
• Action 3.3. -	Améliorer les dessertes' des zones d'activités et le désenclavement des bassins d'emploi en reconversion	185
• Action 3.4. -	Développer les services communs aux PME	185
• Action 3.5. -	Soutenir les grands projets	186
• Action 3.6. -	Soutenir les bâtiments industriels et artisanaux	186
• Action 3.7. -	Soutenir les opérations de redynamisation du tissu économique	187
Mesure A.4 -	Soutenir les investissements matériels et immatériels des PME-PMI	188
• Action 4.1. -	Renforcer les investissements immatériels des PME-PMI	189
• Action 4.2. -	Inciter et renforcer les investissements matériels	190
• Action 4.3. -	Développer l'accès des PME-PMI aux marchés étrangers	190
• Action 4.4. -	Renforcer le potentiel de services aux entreprises pour le tissu industriel et artisanal local	190
• Action 4.5. -	Faciliter le financement des entreprises : ingénierie financière	190
• Action 4.6. -	Se doter d'outils de veille et d'alerte des difficultés des entreprises	191
Mesure A.5 -	Développer l'innovation et le transfert de technologie vers les PME-PMI	193
• Action 5.1. -	Renforcer la capacité des entreprises à innover	194
• Action 5.2. -	Soutenir les opérations en faveur de l'innovation	194
• Action 5.3. -	Accompagner l'utilisation par les entreprises des pratiques de l'intelligence économique	194
Mesure A.6 -	Améliorer et accompagner la gestion des ressources humaines dans les domaines de l'innovation et du transfert de technologie	196
• Action 6.1. -	Aider les entreprises à améliorer leurs méthodes de recrutement et anticiper les changements	196
• Action 6.2. -	Améliorer l'offre et la qualité de la formation « innovation et transfert de technologie »	197
• Action 6.3. -	Améliorer l'accès des femmes au marché du travail	197
Mesure A.7 -	Favoriser la prise en compte de l'environnement dans les zones industrielles et dans la stratégie des entreprises	198
• Action 7.1. -	Qualifier les zones industrielles	199

• Action 7.2. -	Renforcer les performances environnementales des zones d'activités existantes	199
• Action 7.3. -	Favoriser la prise en compte de l'environnement et du risque dans la stratégie des entreprises	200
Mesure A.8 -	Renforcer le rayonnement culturel de la Lorraine	202
• Action 8.1. -	Valoriser le patrimoine bâti majeur et le patrimoine protégé des villes moyennes	202
• Action 8.2. -	Mettre en valeur le patrimoine bâti de moindre importance, mais correspondant à la restauration d'ensembles patrimoniaux cohérents sur la durée du programme	203
• Action 8.3. -	Aider à la requalification de monuments historiques classés dans le but d'offrir de nouvelles offres touristiques	203
• Action 8.4. -	Mettre en valeur des jardins historiques et créer des jardins	203
• Action 8.5. -	Prendre en compte la dimension historique et architecturale dans le cadre de la réhabilitation des friches industrielles ou militaires	204
• Action 8.6. -	Mener des études sur les cités minières et ouvrières	204
• Action 8.7. -	Accompagner le développement, la modernisation ou la réalisation de services culturels	204
• Action 8.8. -	Développer l'ingénierie culturelle	205
Mesure A.9 -	Accompagner le rayonnement culturel de la Lorraine par des dispositifs de formation et de création d'emplois dans le secteur culturel	206
• Action 9.1. -	Transmettre des savoir-faire rares relatifs aux métiers d'art de la culture	206
• Action 9.2. -	Développer la formation et l'emploi dans le domaine de la musique et de la danse	206
Volet 9.2.1. -	<i>Cofinancement des coûts de formation des stagiaires pris en charge par les collectivités publiques ou les associations assurant une délégation de service public</i>	207
Volet 9.2.2. -	<i>Cofinancement par l'Union européenne d'un dispositif régional d'insertion professionnelle dans le domaine de la musique et de la danse, par l'aide à la création de postes</i>	207
• Action 9.3. -	Améliorer les compétences dans le domaine des jardins	207
Mesure A.10 -	Développer le tourisme	209
• Action 10.1. -	Soutenir et stimuler le tourisme de découverte de la nature et de loisirs	210
• Action 10.2. -	Favoriser l'accueil du public en forêt	210
• Action 10.3. -	Amorcer un réseau de vélo-routes	210
• Action 10.4. -	Développer le tourisme fluvial	211
• Action 10.5. -	Aider à l'adaptation du thermalisme	211
• Action 10.6. -	Développer le tourisme de montagne	211
• Action 10.7. -	Développer le tourisme de mémoire militaire	212
• Action 10.8. -	Développer le tourisme de mémoire industrielle	212
• Action 10.9. -	Valoriser le tourisme patrimonial et les grands sites	212

Mesure A.1 1 -	Aider au développement de l'hébergement et de la restauration	214
• Action 11.1. -	Améliorer l'hébergement	214
	<i>Volet 11.1.1. - L'hôtellerie</i>	214
	<i>Volet 11.1.2. - L'hôtellerie de plein-air</i>	214
	<i>Volet 11.1.3. - Les gîtes et chambres d'hôtes</i>	215
	<i>Volet 11.1.4. - Les hébergements associatifs</i>	215
• Action 11.2. -	Améliorer la qualité de la restauration	215
Mesure A.12 -	Professionaliser les acteurs du tourisme et développer les politiques de communication	217
• Action 12.1. -	Développer des démarches qualité	217
• Action 12.2. -	Développer l'ingénierie touristique	217
• Action 12.3. -	Développer les politiques de communication, promotion et commercialisation dans le tourisme	218
Mesure A.13 -	Favoriser l'accès à la formation et à la requalification professionnelle	219
• Action 13.1. -	Développer les méthodes favorisant l'accueil des jeunes	219
• Action 13.2. -	Soutenir les plans de formation	219
• Action 13.3. -	Développer les formations de reconversions pour les salariés menacés d'exclusion	220
• Action 13.4. -	Développer l'accès à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi	220
• Action 13.5. -	Développer les C.I.F. et encourager les nouvelles méthodes de formation continue	220
• Action 13.6. -	Développer la formation des acteurs du tourisme	221
Mesure A.14 -	Soutenir le développement de nouveaux emplois dans le secteur associatif, notamment dans le cadre de l'économie solidaire	222
Mesure A.15 -	Repérer et développer les nouveaux gisements d'emplois	224
• Action 15.1. -	Développer les nouvelles activités dans le secteur marchand	224
• Action 15.2. -	Développer et professionnaliser de nouveaux emplois dans le secteur non marchand	225
• Action 15.3. -	Favoriser l'embauche à temps partagé	225
Mesure A.1 6 -	Moderniser et mieux structurer l'appareil de formation	226
AXEB-	AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE	228
Mesure B.I -	Améliorer le réseau des infrastructures et des services de transport	234
• Action 1.1. -	Mener des études liées à la position stratégique lorraine (intérêt économique)	234

• Action 1.2. -	Développer des projets et des réalisations	235
• Action 1.3. -	Achever l'électrification des lignes de chemin de fer vosgiennes	235
Mesure B.2 -	Réhabiliter les sites industriels et militaires, et activer la dépollution de certains sites	237
• Action 2.1. -	Poursuivre le traitement des espaces dégradés et des friches	237
• Action 2.2. -	Activer la dépollution des sites industriels, traiter des sites spécifiques, les sols pollués et les anciennes décharges	238
• Action 2.3. -	Développer les savoir-faire régionaux sur le traitement des friches industrielles	239
• Action 2.4. -	Accompagner la conversion du patrimoine militaire désaffecté	239
Mesure B.3 -	Faciliter le renouvellement urbain et valoriser l'image des villes	241
• Action 3.1. -	Accompagner des projets urbains	242
• Action 3.2. -	Equilibrer les quartiers et améliorer les équipements dans les quartiers sensibles	242
• Action 3.3. -	Traiter les friches urbaines	243
• Action 3.4. -	Restaurer l'habitat dégradé	243
• Action 3.5. -	Créer et rénover les aires de nomades	243
• Action 3.6. -	Relancer la planification territoriale et aider à la réflexion sur les centres des villes	244
• Action 3.7. -	Mettre en valeur le bâti et réaliser le traitement paysager et urbanistique des voiries et espaces publics	244
• Action 3.8. -	Préserver le patrimoine communal de caractère	245
Mesure B.4 -	Favoriser la gestion urbaine de proximité	246
• Action 4.1. -	Améliorer la gestion durable dans les communes	246
• Action 4.2. -	Développer les services de transports en commun	247
• Action 4.3. -	Mettre en place des dispositifs de sécurité	247
Mesure B.5 -	Rénover l'habitat rural dans les bourgs-centres	248
• Action 5.1. -	Soutenir les études et le suivi-animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat	248
• Action 5.2. -	Rénover le bâti extérieur des bassins-ruraux	249
• Action 5.3. -	Rénover le patrimoine de caractère	249
• Action 5.4. -	Accompagner la transformation des bâtiments vacants	249
• Action 5.5. -	Traiter les bâtiments menaçant ruine	249
Mesure B.6 -	Contribuer à la maîtrise de l'effet de serre et réduire la production de déchets	250
• Action 6.1. -	Assurer la promotion du bois-énergie dans les entreprises	251
• Action 6.2. -	Assurer la promotion du bois-énergie auprès des collectivités territoriales	251
• Action 6.3. -	Soutenir les énergies renouvelables autres que le bois-énergie et les technologies émergentes de production décentralisée d'énergie	251
• Action 6.4. -	Aider à la maîtrise de l'énergie dans les entreprises	252

• Action 6.5. -	Aider à l'installation d'équipements permettant de limiter les rejets à l'atmosphère par les sources fixes	252
• Action 6.6. -	Favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments	252
• Action 6.7. -	Promouvoir la démarche' « haute qualité environnementale (HQE) » dans les bâtiments	252
• Action 6.8. -	Soutenir les actions de prévention de la production de déchets dans les entreprises	253
• Action 6.9. -	Aider les actions permettant de mettre en place une gestion territoriale des déchets des entreprises, ainsi que des filières de valorisation	253
Mesure B.7 -	Préserver le patrimoine environnemental	255
• Action 7.1. -	Encourager l'acquisition de données	257
• Action 7.2. -	Contribuer à la sensibilisation du public à l'environnement	257
• Action 7.3. -	Favoriser la connaissance des risques	257
• Action 7.4. -	Valoriser et gérer les espaces naturels remarquables	258
• Action 7.5. -	Préserver et restaurer les zones humides et les cours d'eau	258
• Action 7.6. -	Aider l'assainissement des communes rurales	258
• Action 7.7. -	Valoriser les sites et les paysages	259
AXEC-	SOUTENIR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES ET RENFORCER LA COHESION SOCIALE	260
Mesure C.1 -	Soutenir les démarches territoriales	263
• Action 1.1. -	Promouvoir et accompagner les contrats de pays, les contrats d'agglomération, les réseaux de ville et les contrats de ville	263
<i>Volet 1.1.1. – Les contrats de pays</i>		263
<i>Volet 1.1.2. – Les contrats d'agglomération</i>		264
<i>Volet 1.1.3. – Les réseaux de ville</i>		264
<i>Volet 1.1.4. – Les contrats de ville</i>		265
• Action 1.2. -	Encourager la mise en œuvre de chartes et d'agendas locaux du développement durable	265
Mesure C.2 -	Faciliter le lien urbain-rural	267
• Action 2.1. -	Développer des pôles relais	267
• Action 2.2. -	Rechercher des solutions de transports collectifs adaptées aux zones rurales peu denses	267
• Action 2.3. -	Développer les pôles de télé-travail dans les communes rurales	267
Mesure C.3 -	Redévelopper les bassins miniers et sidérurgiques	269
• Action 3.1. -	Améliorer l'alimentation en eau potable et industrielle dans les bassins miniers et sidérurgiques	269
• Action 3.2. -	Gérer les conséquences de l'arrêt des exhaures sur la qualité des cours d'eau des bassins miniers et sidérurgiques	270
• Action 3.3. -	Résorber les effets de l'arrêt des exploitations minières	270
• Action 3.4. -	Caractériser les risques naturels (hors inondation et affaissement minier)	271
• Action 3.5. -	Assurer le désenclavement des bassins miniers et sidérurgiques	271

• Action 3.6. -	Rénover les voiries et les réseaux divers des cités minières et sidérurgiques	272
• Action 3.7. -	Développer la requalification paysagère	272
• Action 3.8. -	Requalifier des espaces dégradés et l'habitat	272
Mesures C.4 et C.5 – Le Massif des Vosges		274
Mesure C.4 -	Aider au développement économique et à l'amélioration de l'attractivité du Massif des Vosges (FEDER)	276
• Action 4.1. -	Actions immatérielles d'intérêt interrégional	276
• Action 4.2. -	Actions matérielles d'intérêt interrégional	277
Mesure C.5 -	Accompagner le développement rural spécifique au Massif Vosgien (FEOGA) (pour mémoire)	279
Mesure C.6 -	Aider au développement des parcs naturels régionaux	280
• Action 6.1. -	Mettre en valeur l'identité forte des territoires ruraux et montagneux et la connaissance de la protection des espaces naturels à forte valeur patrimoniale	280
• Action 6.2. -	Aider au développement économique et culturel	280
• Action 6.3. -	Conforter la recherche de méthodes de développement durable	281
Mesure C.7 -	Favoriser l'accès au tourisme, aux loisirs et à la culture	282
Mesure C.8 -	Renforcer le multilinguisme	284
Mesure C.9 -	Lutter contre les exclusions et promouvoir l'égalité des chances dans l'accès au marché du travail dans les quartiers urbains sensibles et territoires fragiles	285
•		
• Action 9.1. -	Développer des emplois favorisant l'insertion sociale et professionnelle	285
• Action 9.2. -	Accompagner les politiques de l'Etat pour les publics les plus en difficulté	286
• Action 9.3. -	Développer la vie associative, notamment féminine	286
Mesure C.10 -	Prendre en compte les conséquences de la tempête du 26 décembre 1999	288
AXED-	FEOGA – DEVELOPPEMENT RURAL	290
	PROCÉDURES PARTICULIÈRES DU FEOGA	291
	CIRCUIT DES CRÉDITS COMMUNAUTAIRES : FEOGA GARANTIE	293
	DÉVELOPPEMENT RURAL	294
Mesure D.I -	Adapter le secteur agricole	296

Mesure D.2 -	Service de remplacement et sensibilisation à la gestion par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C.)	299
• Action 2.1. -	Service de remplacement	299
• Action 2.2. -	Sensibiliser les agriculteurs aux N.T.I.C. pour améliorer la gestion de leur exploitation	300
Mesure D.3 -	Aider à la transformation agro-alimentaire	303
Mesure D.4 -	Encourager les activités touristiques et artisanales	306
• Action 4.1. -	Encourager les scieries artisanales	306
• Action 4.2. -	Encourager les activités artisanales	308
• Action 4.3.-	Encourager les activités touristiques	309
Mesure D.5 -	Gérer activement l'espace agricole – Remembrement	312
Mesure D.6 -	Aider au développement de la voirie et des réseaux divers agricoles (V.R.D.)	314
Mesure D.7-	Valoriser le patrimoine, développer les villages	316
• Action 7.1. -	Valoriser le patrimoine	317
• Action 7.2. -	Améliorer l'aspect visuel des villages	318
• Action 7.3. -	Traiter les ruines	320
Mesure D.8-	Aider les services essentiels pour l'économie et la population rurales	321
Mesure D.9-	Améliorer l'environnement	323
ANNEXE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL OBJECTIF 2 (RÈGLEMENT DU 23 JUILLET 1999)		325
CODIFICATION		327
LISTE DES INDICATEURS RETENUS DANS LE PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL		328
TABLEAUX FINANCIERS		329
AXIS-	ASSISTANCE TECHNIQUE	332
Mesure E.1 -	Dépenses liées à la gestion (hors F.S.E.)	333
Mesure E.2 -	Dépenses liées à la gestion du F.S.E.	335

TABLEAUX DES REGIMES NOTIFIES D'AIDE PUBLIQUE AUX ENTREPRISES	336
. tableau de bord pour le suivi des régimes d'aides	337
. contrôle du respect des règles communautaires de cumul des aides	341
. tableau des régimes notifiés d'aide publique aux entreprises (source DATAR)	342
COHÉRENCE DU DOCUP AVEC LES PRIORITÉS PUBLIQUES	344
I- Prise en compte de l'environnement	345
II - Prise en compte de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes	351
III - Prise en compte des politiques régionales, nationales et communautaires	355
IV - Développement de l'emploi et des ressources humaines	355
V- Les mesures du DOCUP qui seront mobilisées dans le cadre du programme régional sur les TIC	360
PARTIE V ■ LES INDICATEURS	363
Les indicateurs clés	364
Les indicateurs globaux d'axes	368
PARTIE VI ■ MAQUETTE FINANCIÈRE	370
PARTIE VII ■ LES DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE	383
I- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	384
II - LE COMITÉ RÉGIONAL DE PROGRAMMATION	385
III - RÔLE ET COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI	386
IV - PROCÉDURE DE LA SUBVENTION GLOBALE	388
V- DISPOSITIFS DE GESTION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUP	388
VI - MODALITÉS DE SUIVI - PRESAGE	399
VII - CONTENU DES RAPPORTS ANNUELS D'EXÉCUTION	401
VIII - DISPOSITIF D'ÉVALUATION	401
IX - MODALITÉS D'ALLOCATION DE LA RÉSERVE DE PERFORMANCE	402

X-	COORDINATION ENTRE LES FONDS EUROPEENS ET LA BEI	404
XI -	MODALITÉS DE VÉRIFICATION DE L'ADDITIONNALITÉ DES DOCUP OBJECTIF 2	404
XII -	LISTE DES COMMUNES ÉLIGIBLES	410
PARTIE VIII -	LE PLAN DE CONCERTATION	429
PARTIE IX -	LES DISPOSITIONS' DÉTAILLÉES EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX INTERVENTIONS DES FONDS STRUCTURELS EN L O R R A I N E	444
1.	Les principes généraux et le champ d'application	445
2.	Les objectifs des actions d'information et de publicité et publics cibles	445
3.	Les mesures d'information et de publicité	446
	3.1 - Les modalités	446
	3.2 - Contenu et stratégie des actions d'information et de publicité	446
4.	Les travaux du Comité de Suivi	448
5.	Les modalités prévues pour la réalisation des outils d'information et de communication	448
ANNEXE -	EVALUATION EX-ANTE DU DOCUP OBJECTIF 2 LORRAINE – 2000-2006 - CABINET CODE	451
ANNEXE -	PROGRAMME OBJECTIF 5b LORRAINE – RAPPORT D'EXECUTION DE LA 5^{ème} TRANCHE (1998)	471
	MESURES CONCERNANT LE FEOGA	